

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-15 24SGADL0213

SEANCE DU
19 DÉCEMBRE 2024

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 52
<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2024
<u>Date d'affichage :</u> 20 décembre 2024

<u>OBJET :</u> Tarifs eau et assainissement 2025

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 67</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 1</u>
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers :</u> ayant donné pouvoir : 16 n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

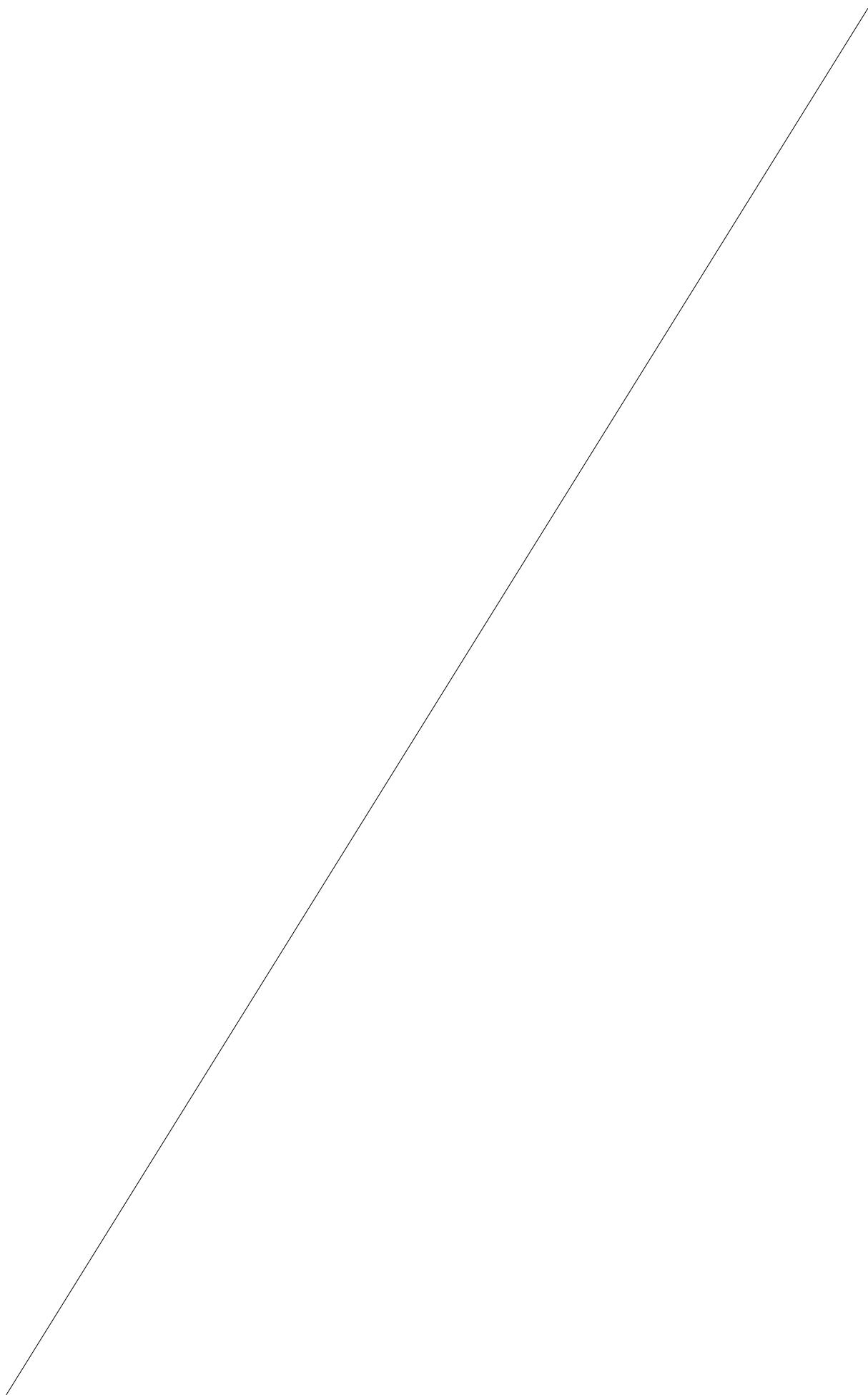
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Felix MORENO
M. Laurent SELVEZ
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. JAUNET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. PINTO (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Noël VALETTE



Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 26 septembre 2017 approuvant les contrats de délégation de service public, confiant la gestion en régie intéressée, du service public d'alimentation et de distribution d'eau potable, d'une part, et du service public de l'assainissement collectif, d'autre part, à la société Véolia eau - Compagnie générale des eaux et autorisant son président à les signer,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2017 approuvant la convention de mandat pour la perception et le reversement des recettes auprès de la trésorerie et autorisant son président, Monsieur David MARTI à la signer,

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 15 décembre 2021, du 24 mars 2022 et du 15 février 2024 approuvant les tarifs et modalités de facturation eau et assainissement à compter du 1^{er} mars 2024, en vigueur actuellement,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 approuvant les modalités de convergence des tarifs de distribution d'eau potable aux consommateurs importants,

Le rapporteur expose :

« Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont fait l'objet d'une évolution à partir du 1^{er} janvier 2022 afin de répondre aux enjeux du territoire et notamment la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement dont le montant s'élève à près de 200 millions d'euros d'ici 2052.

Il est apparu en 2024 que, compte tenu de l'inflation qu'a subi la Communauté Urbaine ces efforts n'étaient pas suffisants pour équilibrer les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Plusieurs mesures ont été mises en place :

- Mise à jour de l'inventaire avec notamment l'actualisation des durées d'amortissement des immobilisations en fonction de la réalité des renouvellements ;
- Négociation du contrat de régie intéressée ;
- Evolution des tarifs.

Le conseil communautaire a donc voté le 15 février 2024 une évolution des tarifs au 1^{er} mars 2024. Conformément à cette délibération, les tarifs font désormais l'objet d'une délibération annuelle au moment de la phase budgétaire basée sur la mise à jour des perspectives budgétaires et l'évolution de l'inflation.

Sur la base de la prospective budgétaire réalisée en 2024, il est proposé d'appliquer au tarif de l'eau une évolution équivalente à la prévision de l'inflation dans la loi de finance 2025 c'est à dire 1,8% et, pour l'assainissement, d'appliquer l'évolution votée en 2021 afin de financer la mise en œuvre des schémas directeurs (augmentation de 5,7%/an) augmentée de cette même inflation (1,8%).

L'évolution du prix pour 1m³ d'eau hors taxes, hors redevances, abonnement compris sur la base de 120 m³ serait donc la suivante :

- Assainissement :
 - Tarif 2024 : 1,97€/m³ ;
 - Tarif 2025 : 2,12€/m³.
- Eau potable :
 - Tarif 2024 : 2,98€/m³ ;
 - Tarif 2025 : 3,04€/m³.

Pour 2025, les conséquences sur la facture annuelle 120 m³ hors redevances (ménage de 4 personnes) par rapport aux tarifs 2024 sont les suivantes :

- Part assainissement : +17,71€ HT ;
- Part eau : +6,44€ HT ;

Le détail des factures par type d'usagers est présenté en annexe.

Ceci correspond à une augmentation de la facture 120m³ (ménage de 4 personnes) de 24,15€ HT par an soit 26,28€ TTC.

Ceci est cohérent avec un territoire semi-rural nécessitant l'entretien d'un linéaire de réseau et un patrimoine très importants au regard de la population desservie. Par ailleurs, la CUCM a la chance de disposer d'importantes ressources en eau, cependant leur entretien et leur protection représentent un coût important.

Modalités d'application des tarifs :

Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 à l'ensemble des abonnés.

Concernant les abonnés bénéficiant d'une convergence tarifaire (industriels aux consommations importantes et certaines communes), il est proposé de finaliser la convergence tarifaire tel que prévu dans la délibération du 16 décembre 2022. Par ailleurs, il s'est avéré que les tarifs communaux en cours de convergence indiqués en annexe de la délibération du 15 février 2024 étaient erronés. Ils sont corrigés dans le tableau des tarifs en annexe de la présente délibération.

L'augmentation des tarifs ne s'applique pas à la réalisation des rapports de conformité branchement ni aux pénalités.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver le rapport ci-avant.
- De modifier les modalités de convergence des tarifs de la délibération n°22SGADL0184 du 14 décembre 2022 : application des augmentations tarifaires aux tarifs prévus en 2025.
- D'approuver les tarifs présentés dans le tableau ci-après. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2025 et feront l'objet d'une révision annuelle au moment de la phase budgétaire basée sur la mise à jour des perspectives budgétaires et l'évolution de l'inflation.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 décembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER




Applicables au 01/01/2025

EAU POTABLE

Part fixe (selon le diamètre du compteur d'eau)

Type d'abonnés	Diamètre du compteur	Montant de la part fixe HT	TVA applicable	Montant TTC
Abonnés domestiques individualisés	Quelque soit le diamètre	109,31 €	réduite 5,5%	115,32 €

Pour les abonnés en télérelève :

Télérelève du compteur (radio relevé à distance)	6,05 €	réduite 5,5%	6,38 €
--	--------	--------------	--------

Part proportionnelle eau potable (tranches tarifaires)

Tranches de consommation	Tarifs HT par m ³	TVA applicable	Montant TTC
De 0 à 30 m ³	0,288 €	réduite 5,5%	0,304 €
Au-delà de 30 m ³	2,738 €	réduite 5,5%	2,889 €

Tarif applicable aux communes en cours de convergence tarifaire

Du 01/03/2024 au 31/12/2024 :

Part fixe	Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Abonnement	107,38 €	réduite 5,5%	113,29 €
Tranches de consommation	Tarifs HT par m ³	TVA applicable	Montant TTC
De 1 à 30 m ³	0,646 €	réduite 5,5%	0,682 €
De 31 à 70 m ³	2,251 €	réduite 5,5%	2,375 €
De 71 à 120 m ³	2,389 €	réduite 5,5%	2,520 €
De 121 à 500 m ³	2,458 €	réduite 5,5%	2,593 €
De 501 à 1000m ³	2,389 €	réduite 5,5%	2,520 €
A partir de 1001 m ³	2,320 €	réduite 5,5%	2,447 €

A partir du 01/01/2025 :

Part fixe	Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Abonnement	109,31 €	réduite 5,5%	115,32 €
Tranches de consommation	Tarifs HT par m ³	TVA applicable	Montant TTC
De 1 à 30 m ³	0,288 €	réduite 5,5%	0,304 €
De 31 à 70 m ³	2,738 €	réduite 5,5%	2,889 €
De 71 à 120 m ³	2,738 €	réduite 5,5%	2,889 €
De 121 à 500 m ³	2,738 €	réduite 5,5%	2,889 €
De 501 à 1000m ³	2,738 €	réduite 5,5%	2,889 €
A partir de 1001 m ³	2,738 €	réduite 5,5%	2,889 €

Branchements d'eau potable : devis et travaux à la charge du demandeur selon le bordereau des prix de la régie intéressée.

Autres prestations

Nature des prestations		Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Frais d'accès au service		48,66 €	intermédiaire 10,0%	53,53 €
Frais d'intervention (interruption, rétablissement de l'alimentation à la demande de l'abonné	tout immeuble à usage	57,73 €	normale 20,0%	69,28 €
	Immeuble d'habitation achevé depuis plus de 2 ans (avec attestation du propriétaire)	57,73 €	intermédiaire 10,0%	63,50 €
Vérification d'un compteur à la demande de l'abonné	tout immeuble à usage professionnel et immeuble d'habitation achevé depuis moins de 2 ans	60,60 €	normale 20,0%	72,72 €
	Immeuble d'habitation achevé depuis plus de 2 ans (avec attestation du propriétaire)	60,60 €	intermédiaire 10,0%	66,66 €
Expertise du compteur par banc agréé	tout immeuble à usage professionnel et immeuble d'habitation achevé depuis moins de 2 ans	183,73 €	normale 20,0%	220,47 €
	Immeuble d'habitation achevé depuis plus de 2 ans (avec attestation du propriétaire)	183,73 €	intermédiaire 10,0%	202,10 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Redevance d'assainissement collectif due par les usagers domestiques et non domestiques raccordés

Composante	Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Part fixe	75,34 €	intermédiaire 10,0%	82,87 €
Part proportionnelle			
De 0 à 30 m ³	0,228 €	intermédiaire 10,0%	0,251 €
Au-delà de 30 m ³	1,908 €	intermédiaire 10,0%	2,099 €

Taxe représentative appliquée aux usagers raccordables mais non raccordés applicable au propriétaire

Composante	Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Part fixe	75,34 €	intermédiaire 10,0%	82,87 €
Part proportionnelle			
De 0 à 30 m ³	0,228 €	intermédiaire 10,0%	0,251 €
Au-delà de 30 m ³	1,908 €	intermédiaire 10,0%	2,099 €

Travaux de branchements (facturation en une fois pour les immeuble neuf et en 2 fois pour les immeubles existants)

Nature des prestations		Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Branchement neuf eaux usées	Habitation neuve	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.	exonérée 0,0%	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.
	Habitation de moins de deux ans	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.	intermédiaire 10,0%	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.
	Habitation de plus de deux ans	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.	normale 20,0%	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.
	Locaux à usage professionnel ou appartenant à une personne morale	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.	normale 20,0%	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.
Branchement neuf eaux usées disposant d'une installation d'assainissement non collectif conforme	Habitation neuve	50% du coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.	exonérée 0,0%	50% du coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.
	Habitation de moins de deux ans	50% du coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.	intermédiaire 10,0%	50% du coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.
	Habitation de plus de deux ans	50% du coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.	normale 20,0%	50% du coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.
	Locaux à usage professionnel ou appartenant à une personne morale	50% du coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.	normale 20,0%	50% du coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.
Branchement neuf eaux pluviales	Cas général	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.	exonérée 0,0%	coût réel des travaux sur la base du marché communautaire en vigueur.

Autres prestations

Nature des prestations	Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Rapport de conformité dans le cadre d'une vente	121,19 €	intermédiaire 20,0%	145,43 €

Redevance des vidangeurs pour dépotage

Composante	Tarifs HT	TVA applicable	Montant de la part TTC
Part fixe par an	91 €	intermédiaire 10,0%	100 €
part proportionnelle pour dépotage des matières de vidange par m3 admis	23,64 €	intermédiaire 10,0%	26,00 €
part proportionnelle pour dépotage des graisses par m3 admis	63,62 €	intermédiaire 10,0%	69,98 €
Produit non accepté après contrôle documentaire au poste de contrôle par apport	286 €	intermédiaire 10,0%	315 €
Produit déposé et non conforme après contrôle produit au poste de contrôle par apport	508 €	intermédiaire 10,0%	559 €

Pénalités

Composante	Tarifs HT	TVA applicable	Montant de la part TTC
Branchement non autorisé sur réseau d'assainissement	Coût du branchement neuf	Voir les cas de facturation des branchements neufs	Coût du branchement neuf
Non mise en conformité des écoulements usées/pluviales. Après la première mise en demeure	500€/an	exonérée 0,0%	500€/an

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Nature des prestations	Tarifs HT	TVA applicable	Montant TTC
Part "charges de gestion courante"	15,11 €	non assujeti 0,0%	15,11 €
contrôle périodique de bon fonctionnement	74,08 €	non assujeti 0,0%	74,08 €
contrôle de conception d'un projet	79,75 €	non assujeti 0,0%	79,75 €
contrôle de réalisation des travaux	79,76 €	non assujeti 0,0%	79,76 €
Rapport de conformité dans le cadre d'une vente	90,01 €	non assujeti 0,0%	90,01 €

ANNEXE : Détail de la facture 120m³ et pour les différents types d'usagers

	Tarifs au 1er mars 2024 (hors redevances)	Tarifs au 1er janvier 2025 (hors redevances)
Production et distribution de l'eau		
Part fixe annuelle	107,38 €	109,31 €
Part variable		
0-30 m ³	0,283 €	0,288 €
au-delà de 30 m ³	2,690 €	2,738 €
Collecte et traitement des eaux usées		
Part fixe annuelle	70,08 €	75,34 €
Part variable		
0-30 m ³	0,212 €	0,228 €
au-delà de 30 m ³	1,775 €	1,908 €
Facture 120m3 HT		
Part eau	357,97 €	364,41 €
Part assainissement	236,19 €	253,90 €
Redevance eau		
Redevance assainissement		
Montant total HT	594,16 €	618,31 €
Facture 120m3 HT (augmentation)		
Part eau		6,44 €
Part assainissement		17,71 €
Redevance eau		
Redevance assainissement		
Montant total HT		24,15 €
Facture 120m3 TTC		
Part eau	377,66 €	384,45 €
Part assainissement	259,81 €	279,29 €
Redevance eau		
Redevance assainissement		
Montant total TTC	637,47 €	663,75 €
Facture 120m3 TTC (augmentation)		
Part eau		6,79 €
Part assainissement		19,49 €
Redevance eau		
Redevance assainissement		
Montant total TTC		26,28 €
Augmentation nette par rapport au tarif N-1		26 €
Prix pour 1m³ d'eau hors taxes, hors redevances, abonnement compris sur la base de 120m3	2,98 €	3,04 €
Prix pour 1m³ d'assainissement hors taxes, hors redevances, abonnement compris sur la base de 120m3	1,97 €	2,12 €

	Tarifs au 1er mars 2024 (hors redevances)	Tarifs au 1er janvier 2025 (hors redevances)
Simulation factures types HT (<i>hors redevances agence de l'eau</i>)		
Usager indéterminé (10m3)	182 €	190 €
Petit commerce (30m3)	192 €	200 €
Ménage en maison individualisée de 1 pers (50m3)	282 €	293 €
Ménage en maison individualisée de 2 pers (80m3)	416 €	432 €
Ménage en maison individualisée de 4 pers (120m3)	594 €	618 €
Administration (800m3)	3 630 €	3 778 €
Industrie (10 000m3)	44 708 €	46 526 €
Simulation factures types (augmentation)		
Usager indéterminé (10m3)		7,40 €
Petit commerce (30m3)		7,82 €
Ménage en maison individualisée de 1 pers (50m3)		11,45 €
Ménage en maison individualisée de 2 pers (80m3)		16,89 €
Ménage en maison individualisée de 4 pers (120m3)		24,15 €
Administration (800m3)		147,61 €
Industrie (10 000m3)		1 817,82 €
Part abonnement sur facture 120m3	29,9%	29,9%